MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
des Hauts-de-France
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Nord

Décision nº 11288 du 9 mai 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord

NOR : *INTJ1911111S*

Le commandant de la région de gendarmerie des Hauts-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision nº 31612 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828652S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er juin 2019 :

Maison Arnaud	NIGEND : 138 667	NLS : 5 324 665

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er juin 2019 :

Gruson Didier	NIGEND : 152 221	NLS : 8 010 250
Bailly Jérémy	NIGEND : 235 695	NLS : 8 080 914

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er juin 2019 :

Potier Guillaume	NIGEND : 343 019	NLS : 8 137 763
Berteloot Samuel	NIGEND : 239 034	NLS : 6 693 636

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 mai 2019.

Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie des Hauts-de-France
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,
G. Cazenave-Lacroutz